



Chers Partenaires,

Depuis près de 40 ans le CNPC Sport vous accompagne dans le recrutement et la formation de vos **Techniciens Vendeurs Sport de Glisse hiver**.

Désireux d'anticiper les difficultés liées au recrutement, l'Equipe du CNPC Sport vous propose de nous faire part de vos besoins en personnel pour la saison 2023/2024 en renseignant le fichier de recensement des besoins ci joint.

Ainsi, nous pourrons dès le mois de juin activer une CV Thèque et engager les campagnes de communication en adéquation avec vos besoins.

Les avantages financiers pour les employeurs sont reconduits tels que l'aide Tutorale de 1380 € par Techniciens Vendeurs Ski en contrat de professionnalisation + l'allègement des charges patronales + la rémunération minimum entre 55 et 100 % du Smic + la non prise en compte dans l'effectif de l'entreprise, l'aide exceptionnelle pour les employeurs de 3000 €.

Conformément à la loi sur la formation professionnelle n°2014-288, l'hébergeur « MILEADE » vous sollicitera pour la prise en charge des frais d'hébergement /repas (pension complète) jusqu'à 40 €/ jour durant la période de formation sur le Campus CNPC de Pralognan la Vanoise.

Ce montant vous sera directement facturé par l'hébergeur.

Fort de votre fidélité, toute l'Equipe du CNPC Sport s'engage à vos côtés pour réussir un recrutement de qualité et une formation professionnalisante de vos collaborateurs.

Sportivement

Olivier CASTERAA

Responsable Direction des programmes
de courte durée CNPC Sport

*Le montant des frais hébergement/restauration peuvent légèrement varier.